

musulmans de France (RMF). Lire page 13

Des membres du collectif des « déboulonneurs » relaxés

Pour la première fois, des membres du collectif des « déboulonneurs et barbouilleurs anti-pub » ont été relaxés, vendredi 2 avril, par le tribunal correctionnel de Paris au nom de « la liberté d'expression ». Ils étaient poursuivis pour avoir « barbouillé » cinq panneaux publicitaires sur les Champs-Élysées, à Paris, le 26 janvier 2008. Le collectif prône « la désobéissance civile » contre la publicité trop envahissante. Ses membres considèrent que plus d'un tiers du million de panneaux publicitaires installés sur le territoire ne respectent pas la loi de 1979, qui régleme la publicité extérieure et les enseignes.